



**MAIRIE DE PRAT BONREPAUX**



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 04 AOUT 2025**

**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL  
(ARTICLE L.2121-25 DU CODE GENERAL  
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)**

---

**DOSSIERS SOUMIS A DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**1. Remboursement frais de cantine, solde positif carte plus.**

- Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la demande de remboursement des 12 familles ayant un solde positif de leur compte carte plus (8 voix pour – 0 contre – 0 abstention)

**2. Tarifs cantine scolaire enfants et adultes 2025-2026**

- Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'augmentation de 0.10 centimes des frais de repas, passant le prix du repas de la cantine scolaire à 6.20 €, avec une participation des communes à hauteur de 2.50 € et un reste à charge des familles de 3.70 €  
Le conseil maintien le surcoût de 0.50 € par repas non réservé et les frais de relance de 5€ après deux relances.  
(8 voix pour – 0 contre – 0 abstention)